VOS RÉF.
NOS RÉF. RTE_2xxxxxxxxxxx

INTERLOCUTEUR Responsable raccordement
TÉLÉPHONE Tél. responsable raccordement
E-MAIL mail@rte-france.com

À l'attention de
Contact et adresse du GRD

Paris La Défense, le <DATE_COURRIER>

Objet : AA-XXXX – Augmentation de la puissance de soutirage et/ou de production sans augmentation de la puissance de raccordement au Poste de <NOM DU POSTE>

Monsieur/Madame le/la <qualité du destinataire>,

Nous faisons suite à votre demande de Proposition Technique et Financière (PTF) en date du <DATE_DEMANDE> pour une augmentation de puissance de production et/ou de soutirage, sans augmentation de Puissance de Raccordement au Poste de <NOM DU POSTE> (<CODE_NAT>), située sur la commune de <NOM-COMMUNE> (<DEPARTEMENT>), à la suite du raccordement en HTA de d'une nouvelle installation de stockage / production de XX MW (<nommer le client du GRD et la commune>). Cette demande fait suite à l'étude d'insertion référencée <REF_EI> transmise par RTE en date du <DATE_EI>.

L'augmentation de puissance de production ne nécessite pas de travaux sur le RPT dans le périmètre d'extension au sens de l'article D. 342-2 du code de l'énergie.
En revanche, des contraintes sont observées :

- à l'injection sur les ouvrages <NOM DES OUVRAGES>, hors du périmètre d'extension ;
- au soutirage sur les ouvrages <NOM DES OUVRAGES>, hors du périmètre d'extension ;
- au soutirage sur les ouvrages <NOM DES OUVRAGES>, dans le périmètre d'extension.

Ces contraintes nécessitent donc des travaux sur le RPT, à la charge de RTE.

Le raccordement anticipé de l'installation sur le RPD est néanmoins possible, applicable dans un délai de 30 jours à compter de la fin du mois du 1er jour suivant la date d'acceptation de la présente offre, et ce, dans les conditions suivantes :

Mise en œuvre par le GRD de limitations temporaires à l'injection sans qu'elles n'ouvrent droit à indemnité de la part de RTE :

- Sur la profondeur maximale d'effacement de l'installation soit X MW
- Pour une amplitude maximale de XXX h par an
- A titre indicatif et sans engagement de RTE la répartition du risque de limitations sur une année est la suivante :

Période	
Hiver *(du 31 octobre au 10 avril).*	…
Eté *(du 21 mai au 1er octobre)*	…

Intersaisons *(du 10 avril au 21 mai et du 1er octobre au 31 octobre)*	…
Total	XXX h

- Jusqu'à l'achèvement des travaux sur le RPT prévu dans un délai de X ans après l'acceptation de la présente PTF, dans la limite des réserves sur le délai de mise à disposition du raccordement (sans limitation) du chapitre 8 des Conditions Générales en vigueur et applicables au présent contrat.

Les modalités d'échange pour la mise en place des limitations seront définies dans la Convention d'Exploitation.
Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner la présente proposition signée électroniquement, pour accord, au plus tard dans un délai de 3 mois à date de réception du présent courrier afin de permettre la mise en œuvre des dispositions prévues.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Monsieur/Madame le/la <qualité du destinataire>, l'expression de nos salutations respectueuses.

En signature électronique,

Pour RTE Réseau de Transport d'Electricité	Pour le GRD
Prénom et NOM *Qualité du signataire*	**Prénom et NOM** *Qualité du signataire*

Annexes :
- Fiche D2 renseignée par le client
- Trame de PTF GRD – Conditions Générales en vigueur à la date d'envoi de la présente PTF